

IUT NICE COTE D'AZUR



Les IUT ont été créés en France en 1966 pour répondre aux demandes des milieux professionnels en techniciens supérieurs et cadres intermédiaires ayant une culture générale et une formation technique et scientifique leur permettant d'évoluer dans l'entreprise et de s'adapter aux mutations technologiques.

Les IUT au nombre de 114 actuellement, forment 131 000 étudiants et sont constitués de départements d'enseignement correspondant à 24 spécialités : 16 du secteur secondaire (industriel) et 8 du secteur tertiaire (services). Les programmes sont définis, pour chacune des spécialités, par des Commissions Pédagogiques Nationales (CPN) composées de représentants des entreprises, de salariés, d'enseignants et du ministère. Pour assurer une meilleure intégration dans le tissu économique régional, ces programmes peuvent être adaptés localement dans la limite de 20% du volume horaire total.

A ce jour, on dénombre environ 600 départements dont les promotions sont comprises entre 50 et 150 étudiants. L'admission en IUT se fait, soit sur dossier (et parfois sur entretien), soit par Validation des Acquis de l'Expérience.